

Proposition d'amendement de l'Annexe 10 CUU

Historique

Nom du responsable	Date	Paragraphe	Amendement
Burkhard Lerche	08/01/2018	1.6.1.	Modification 1.6.1
GT maintenance Annexe 10	18/04/2018		Version finale

Titre :	Intégration des fissures dans le point 1.6.1 de l'Annexe 10
Proposition de modification de : EF/détenteur/autre instance	DB Cargo AG
Proposition de modification pour :	<input checked="" type="checkbox"/> Annexe 10
Emetteur :	Burkhard Lerche
Lieu, date :	Francfort s/Main, 08/01/2018
Description succincte :	Intégration dans l'Annexe 10 des points concernant les fissures sur la table de roulement décrits dans l'EN 15313

1. Situation de départ (actuelle):

1.1. Introduction
1.2. Mode opératoire
-
1.3. Anomalie / Description du problème
Les dispositions à prendre en matière de fissures sur la table de roulement contenues dans l'EN 15313 ne sont pas totalement mises en œuvre dans le CUU

1.4. S'agit-il d'une règle reconnue de la technique* (par ex. DIN,EN)?
<input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> oui, à savoir : EN 15313
<p>**ensemble de règles écrites qui, si elles sont appliquées correctement, peuvent être utilisées pour maîtriser un ou plusieurs dangers particuliers." (Source : Règlement (source : Règlement CE 352/2009, Art. 3).</p> <p>"Dispositions techniques fixées par écrit ou transmises oralement relatives à des procédés, installations et modes opératoires qui selon l'opinion dominante des milieux concernés (spécialistes, utilisateurs, consommateurs (-trices) et puissance publique) sont de nature à réaliser l'objectif prescrit par la loi et qui ont de manière générale fait leur preuve dans la pratique ou bien, d'après l'opinion dominante, feront leurs preuves à échéance raisonnable". (Source : BMJ Handbuch der Rechtsförmlichkeit - Guide du Ministère allemand de la Justice)</p>

2. Situation recherchée

2.1. Elimination du défaut/problème (solution recherchée)

3. Modification(s)/supplément(s) concernant la proposition de modification à l'annexe 10 du CUU :

1.6.1 La surface de roulement d'une roue ne doit pas :

- être en partie écrasée ;
- présenter de méplat, d'écaillage, d'exfoliation ou d'apport de métal :
 - pour un diamètre de roue > 840 mm et une charge à l'essieu \leq 22,5 t de plus de 60 mm de long (limite de charge maximale D ou moins) ;
 - pour un diamètre de roue > 840 mm et une charge à l'essieu > 22,5 t de plus de 50 mm de long (limite de charge maximale E) ;
 - pour un diamètre de roue \leq 840 mm et > 630 mm de plus de 40 mm de long ;
 - pour un diamètre de roue \leq 630 mm de plus de 30 mm de long ;
- présenter des criques à la transition entre la table de roulement et la face externe ou sur le sommet du boudin ;
- présenter de creux ou faux boudin d'une profondeur supérieure à 2 mm ou de rainures à arêtes vives ;
- présenter de fissures transversales isolées sur la table de roulement de roues freinées par sabot (les fissures thermiques superficielles en forme de maille - 'peau de crapaud' - sont admissibles).

4. Motif:

Mise en œuvre des dispositions prévues par l'EN 15313.

5. Evaluation des impacts possibles positifs et négatifs

Impact sur les coûts, la gestion, l'interopérabilité, la sécurité, la compétitivité :

Coûts : 2 (coûts supplémentaires pour l'examen)

Gestion : 1 (examen uniquement en cas de passage en atelier)

Interopérabilité : 1

Sécurité : 3

Compétitivité : 2 (coûts supplémentaires pour l'examen)

6. Etude de sécurité relative à la proposition de modification

Description du système effectif/théorique et ampleur de la modification, voir à ce sujet les points 1 et 2.

L'étude de risques devient caduque dans la mesure où ne sont mis en œuvre que les référentiels reconnus.

Analyse des risques réalisée par :

6.1. La modification a-t-elle un impact sur la sécurité?	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> oui
Motif : EN 15313	
6.2. La modification est-elle significative ?	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> oui
Motif :	
6.3. Détermination et classification du risque	<input checked="" type="checkbox"/> Sans objet
6.3.1. Effet de la modification en exploitation normale : 6.3.2. Effet de la modification en cas de perturbations /écarts par rapport à l'exploitation normale : 6.3.3. Utilisation abusive du système possible : <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui, description de l'abus :	
6.4. Des mesures de sécurité ont-elles été mises en œuvre ?	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> oui
<i>Pour chaque type de risque, on choisit l'un des critères suivants d'acceptation du risque :</i> <ul style="list-style-type: none"> • "règles reconnues de la technique" • Recours à un référentiel • Evaluation explicite du risque 	
6.5. L'analyse de risque a-t-elle été présentée à l'instance d'évaluation?	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> oui
Instance d'évaluation : Joindre le résultat de l'évaluation en annexe	(Annexe)